Rémunération et allocation de dépenses versées aux élus au sein d'un organisme supra municipal ou au sein d'un comité

Année	Nom	Rémunération imposable	Rémunération non imposable	Rémunération totale
2022	. Christian Massé 2 159,41 \$ 1 079,66 \$ comprend : comité de la politique culturelle, la comission d'aménagement et le comité insalubrité			3 239,07 \$
	. Membres CCU Christian Massé (7 ren	contres)	25,00 \$ ch.	175,00 \$
	Catherine Belleau-Arso	•	25,00 \$ ch. TOTAL :	150,00 \$ 150,00 \$ 325,00 \$